

PARTI INTÉGRITÉ MONTRÉAL

États financiers

Le 31 décembre 2016

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3-4
Bilan	5
État des résultats	6
État de l'évolution des actifs nets	7
État des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9-10
Renseignements supplémentaires	11-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Parti Intégrité Montréal,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Parti Intégrité Montréal, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, et l'état des résultats, l'état de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.



J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Parti Intégrité Montréal au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Langis Landry
Comptable professionnel agréé

Langis Landry, CPA¹

Le 3 avril 2017
Chicoutimi (Québec)

PARTI INTÉGRITÉ MONTRÉAL

BILAN

au 31 décembre 2016

	2016	2015
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	217 \$	1 123 \$
Remboursements de la Ville de Montréal	4 422	7 043
	4 639	8 166
	4 639 \$	8 166 \$
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Emprunts à court terme à 10% d'intérêts	3 000 \$	7 300 \$
Intérêts courus sur emprunts	53	17
	3 053	7 317
	3 053	7 317
ACTIFS NETS		
Actifs nets non affectés	1 586	849
	1 586	849
	4 639 \$	8 166 \$

Au nom des membres :



Représentant officiel

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers

PARTI INTÉGRITÉ MONTRÉAL

ÉTAT DES RÉSULTATS

exercice terminé le 31 décembre 2016

	2016	2015
Produits		
Contributions de 100 \$ ou plus (Nombre de donateurs : 4 en 2016; 0 en 2015)	900 \$	- \$
Contributions de moins de 100 \$ (Nombre de donateurs : 1 en 2016; 0 en 2015)	40	-
Remboursement par la municipalité, des dépenses électorales	5 235	5 255
Remboursement par la municipalité, des frais de vérification	2 989	3 000
	9 164	8 255
Charges		
Soutien administratif	931	1 398
Frais de vérification	2 989	3 000
Publicité	4 254	3 800
Frais de bureau, poste	61	153
Intérêts sur emprunt	53	41
Frais bancaires	139	112
	8 427	8 534
Excédent des produits sur les charges	737 \$	(279) \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers

PARTI INTÉGRITÉ MONTRÉAL
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice terminé le 31 décembre 2016

	Non affectés	2016	2015
Solde au début	849 \$	849 \$	1 128 \$
Excédent des produits sur les charges	737	737	279
Solde à la fin	1 586 \$	1 586 \$	849 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers



PARTI INTÉGRITÉ MONTRÉAL
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 décembre 2016

	2016	2015
Activités de fonctionnement		
Résultant net de l'exercice	737 \$	(279) \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	2 657	(7 083)
	3 394	(7 362)
Activités d'investissement		
	-	-
Activités de financement		
Remboursement d'emprunt	(7 300)	-
Emprunts	3 000	7 300
	(4 300)	7 300
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(906)	(62)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 123	1 185
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	217 \$	1 123 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :		
Encaisse	217 \$	1 123 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers

PARTI INTÉGRITÉ MONTRÉAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 décembre 2016

Le Parti Intégrité Montréal a été autorisé par le Directeur général des élections, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* le 30 septembre 2013.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Le Parti applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de comptabilité des Comptables Professionnels Agréés du Canada (CPA).

Comptabilisation des produits

Le Parti Intégrité Montréal applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice en cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif au cours de l'exercice.

Les droits d'adhésion sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les revenus d'activités sont comptabilisés dans l'exercice où l'activité a lieu.

L'allocation du Directeur général des élections du Québec est comptabilisée à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elle se rapporte.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Parti évalue initialement ses actifs et ses passifs à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

PARTI INTÉGRITÉ MONTRÉAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 décembre 2016

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Parti consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le positif et le négatif.

2. CONTRIBUTIONS

	Argent		Biens et services		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	2016	2015
De 100 \$ ou plus (section 1)	4	900 \$	0	- \$	900 \$	- \$
De moins de 100 \$	1	40	0	-	40	-
	5	940 \$	0	- \$	940 \$	- \$

PARTI INTÉGRITÉ MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 décembre 2016

SECTION 1 : LISTE DES ÉLECTEURS DONT LE TOTAL EST DE 100 \$ ET PLUS

Nom et prénom de l'électeur (par ordre)	Adresse du domicile (No, rue, app., ville et code)	Date	Reçu No	Montant
Brûlé Michel	[REDACTED]	11-25	583561	300 \$
Canuel Serge		12-15	583562	200
Wang Yuhong		12-15	583563	200
Chartier François		12-29	583571	200
				900 \$

SECTION 2 : EMPRUNTS

Nom, prénom et adresse du prêteur	Date de l'emprunt	Taux	Solde au début	Montant emprunté dans l'exercice	Montant remboursé dans l'exercice	Solde à la fin	Intérêts payés dans l'exercice
Brûlé Michel	2016-10-26	10%	7 300 \$	3 000 \$	7 300 \$	3 000 \$	53 \$
[REDACTED]							

SECTION 3 : SOMMES RECUEILLIES À L'OCCASION D'ACTIVITÉS OU DE MANIFESTATIONS À CARACTÈRE POLITIQUE

Date	Lieux et nature	Prix d'entrée	Sommes recueillies		Revenus accessoires
			avec reçus de contribution	sans reçu de contribution	

Aucune activité ou manifestation à caractère politique au cours de l'exercice

PARTI INTÉGRITÉ MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 décembre 2016

SECTION 4 : ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS OÙ SONT DÉPOSÉES LES SOMMES RECUEILLIES

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	No du compte
	(No, rue, ville et code	
Caisse Desjardins Du Plateau Mont-Royal	1350, rue Gilford, Montreal, H2J 1R7	782664

SECTION 5 : CONCILIATION DES REÇUS

No de série de reçus		Quantités de reçus						
(ventilés par	De :	A :	A	B	C	D	E	F
utilisés et	À :	Non	Obtenus	Délivrés à	Abîmés	Perdus	Non utilisé	
détenus	en début	utilisés et	au cours	des	ou		et détenus	
en début	de la	détenus	de la	donateurs	annulés		à la fin de la	
en début	période	en début	période	par le	(détail ci-		période	
583561	583570	10	-	4	-	-	6	
583571	583580	10	-	1	-	-	9	
644091	644100	3	-	-	1	-	2	
644101	644110	3	-	-	-	-	3	
650241	650250	7	-	-	-	7	-	
650261	650270	6	-	-	-	6	-	
		39	-	5	1	7	20	

Liste des solliciteurs

En vertu des articles 432 et 433 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,

FRANÇOIS GAUTHIER

Nom du représentant officiel

représentant officiel de **INTÉGRITÉ MONTRÉAL**

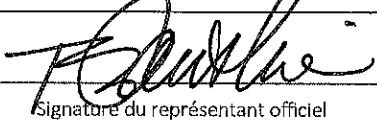
Nom du parti ou du candidat indépendant autorisé

dans la municipalité de **MONTRÉAL**

Nom de la municipalité

a désigné par écrit les solliciteurs énumérés ci-dessous.

Nom et adresse des solliciteurs	Pour la période		Numéro du certificat
	Du	Au	
Nom et prénom JENCY MERCIER Adresse [REDACTED]	17-01-01	17-12-31	C-02
Nom et prénom MICHEL BRÛLÉ Adresse [REDACTED]	17-01-0	17-12-3	C-01
Nom et prénom			
Adresse			
Nom et prénom			
Adresse			
Nom et prénom			
Adresse			


 Signature du représentant officiel

4 - AVR. 2017
 Date

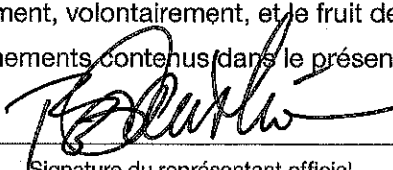
N.B. : Si le représentant officiel désigne des personnes pour solliciter et recueillir des contributions, il doit dresser une liste des solliciteurs et la retourner au trésorier. S'il n'y a aucun solliciteur nommé, une liste vide doit obligatoirement être signée par le représentant officiel et également être déposée au trésorier.

SIGNATURE ET DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT OFFICIEL

Je, FRANCOIS GAUTHIER,
Prénom Nom
domicilié au 4814 RUE DE GRAND-PRE, MTL QC H2T2H8,
Adresse
représentant officiel du parti politique autorisé INTÉGRITÉ MONTREAL,
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées en conformité des dispositions de la section IV du chapitre XIII de la LERM.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la Loi.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du trésorier de la municipalité ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation est destinée au remboursement des dépenses faites et acquittées pour l'administration courante du parti, pour la diffusion du programme politique ou pour appuyer l'action politique de ses membres.
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché, au sens de l'article 427. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 428 1^o au cours de la période l'ont fait personnellement, volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport sont vrais, exacts et complets.



Signature du représentant officiel

le

Date

5 - AVR. 2017

SIGNATURE ET DÉCLARATION DU CHEF DE PARTI

Je, Michel Brûlé,
Prénom Nom

domicilié au 4648, rue Drolet, Montréal H2T2G5,
Adresse

chef du parti politique autorisé Intégrité Montréal,
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé des règles de financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé des pratiques de sollicitation de mon parti et juge qu'elles sont conformes à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
4. Je déclare avoir transmis au représentant officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration du représentant officiel.
7. Je vous confirme qu'à ma connaissance, le représentant officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.

Michel Brûlé le 9 - AVR. 2017
Signature du chef du parti Date